

M. MacDonald: Je ne dispose pas de ces renseignements ici. Nous pourrions les obtenir et vous les faire parvenir. On a déjà étudié ce que l'on appelle l'élasticité des revenus, l'élasticité des dépenses du gouvernement fédéral par rapport au produit national brut; on a ainsi constaté que les dépenses ont augmenté légèrement plus vite que les recettes. L'une des raisons en est le transfert des frais médicaux du secteur privé au secteur public. Nos propres calculs rapides à ce sujet révèlent que, au moins ces cinq dernières années, les frais médicaux suffisent à justifier le fait que le taux d'augmentation des dépenses gouvernementales soit supérieur à celui du produit national brut. Sans ces dépenses médicales, l'élasticité aurait été voisine de 1 alors qu'avec les dépenses médicales elle est voisine de 1.2.

Le sénateur McDonald: Ce chiffre est bien sûr contestable puisque les frais médicaux que vous transférez ainsi auraient pu exister sans l'intervention du gouvernement et sans programme d'assurance-médicale. Il y a une vive controverse au sujet des sommes dépensées lorsqu'il y a un programme médical national et lorsqu'il n'y en a pas; je suis l'un de ceux qui sont persuadés que les dépenses d'un pays dans le domaine de la santé sont beaucoup plus grandes lorsqu'une assurance-maladie existe que si celle-ci n'existait pas. Si vous pouviez, même plus tard, donner les renseignements que je vous demande, j'en serais très heureux. J'aimerais étudier ce sujet avec plus de précision.

M. Dewar: Je pense que nous pourrions vous communiquer ces chiffres très rapidement.

Le sénateur Bourget: Pourriez-vous également nous donner des chiffres relatifs au rapport entre l'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral et celles des gouvernements provinciaux et des municipalités?

M. Dewar: Oui.

Le sénateur O'Leary: Quel pourcentage des 790 millions de dollars attribués aux prêts, investissements et avances constituerait des subventions? Rapportent-ils tous un intérêt au gouvernement, ou non?

M. MacDonald: Il s'agit toujours de prêts rapportant un intérêt mais une large partie de ces prêts sont accordés à des pays en voie de développement qui bénéficient d'un taux d'intérêt favorable étendu sur de longues années et parfois même annulé.

M. Dewar: Je voudrais faire quelque remarque à ce sujet. Certains prêts accordés aux pays en voie de développement ont un taux d'intérêt nul; il est donc inexact de dire que tous rapportent un intérêt. Je suppose que, en dehors de ce secteur, qui correspond à 200 millions de dollars sur les 700 millions de dollars environ de l'ensemble, la plupart des prêts rapportent un intérêt plus ou moins élevé.

Le sénateur O'Leary: Je ne voulais pas parler des pays en voie de développement, mais plutôt des prêts internes. Pensez-vous jamais récupérer le capital principal des prêts consentis à la Société Radio-Canada? Sinon, ne s'agit-il pas de subventions?

Le président: Les prêts actuels ou ceux effectués dans le passé à Radio-Canada sont-ils amortissables?

M. MacDonald: Non, ils ne sont pas amortis, ils figurent au passif de Radio-Canada.

Le sénateur O'Leary: Figurent-ils à son passif ou à son actif?

M. MacDonald: A son passif.

Le sénateur O'Leary: Mais aux actifs du gouvernement, même s'il sait bien qu'il ne les récupérera jamais? Certains sont sans doute assez vieux, n'est-ce pas?

M. MacDonald: Je ne sais pas depuis combien d'années certains de ces prêts aux fins d'investissement ont été accordés à Radio-Canada, mais il peut s'agir de cinq ans et même parfois encore plus.

Le sénateur O'Leary: Visent-ils à combler le déficit?

M. MacDonald: Non, les paiements relatifs au déficit d'exploitation sont effectués sous la forme de dépenses budgétaires.

Le sénateur O'Leary: Combien de fois les remboursements ont-ils eu lieu? Avez-vous jamais récupéré une partie du principal du prêt?

M. MacDonald: Je ne connais pas les sommes reçues en remboursement du principal des prêts depuis que ceux-ci ont été consentis à Radio-Canada. Toutefois, je ferai parvenir par écrit ces renseignements au président.

Le sénateur Walker: Comment Radio-Canada pourrait-elle effectuer un remboursement, puisqu'elle est en déficit chaque année?

M. Dewar: Les dispositions budgétaires relatives à la société Radio-Canada tiennent compte de son déficit d'exploitation et du coût des prêts qu'elle reçoit aux fins d'investissement; l'observation du sénateur me paraît très juste.

Le sénateur McDonald: Il s'agit de subventions; les seuls prêts concernent les investissements, n'est-ce pas?

M. Dewar: En effet.

Le sénateur McDonald: Et leur déficit d'exploitation est transformé en subventions?

M. Dewar: C'est exact, y compris ce crédit.

Le sénateur Grosart: S'agit-il d'une subvention ou d'une contribution?

Des voix: Oh!

Le sénateur Grosart: Il y a une grande différence entre les deux.

M. MacDonald: Oui, en ce sens qu'il s'agit d'un paiement attribué à la Société Radio-Canada pour couvrir les frais de fonctionnement de ces services de radio-diffusion. Je pense qu'il ne s'agit, techniquement parlant, ni d'une subvention ni d'une contribution.

Le sénateur Grosart: Il nous faut donc découvrir une nouvelle catégorie.

Le sénateur McDonald: Pourquoi effectuer ainsi une distinction entre les prêts normaux consentis aux fins de dépenses d'investissement et ceux auxquels vous donnez je ne sais quel nom, pour les frais de fonctionnement? Si vous effectuez une contribution, que vous l'appeliez